



Convention de prestations 2012

entre la Confédération suisse et
le Fonds national suisse de la recherche scientifique



SCHWEIZERISCHER NATIONALFONDS
ZUR FÖRDERUNG DER WISSENSCHAFTLICHEN FORSCHUNG



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche SER

© 2012 Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche SER

ISSN: 1662-2634



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche SER
Unité Recherche nationale

Hallwylstrasse 4
CH-3003 Berne
T +41 31 322 96 76
F +41 31 322 78 54
info@sbf.admin.ch
www.sbf.admin.ch



Convention de prestations 2012

entre

la Confédération suisse, représentée par le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche SER, Hallwylstrasse 4, 3003 Berne, représenté par Monsieur le Secrétaire d'Etat Mauro Dell'Am-brogio, Directeur du SER et Monsieur Jürg Burri, Directeur suppléant du SER

(ci-après „le SER“)

et

le Fonds national suisse de la recherche scientifique, Wildhainweg 20, 3001 Berne, représen-té par Monsieur Hans Ulrich Stöckling, Président du Conseil de fondation et Monsieur le Profes-seur Dieter Imboden, Président du Conseil national de la recherche

(ci-après „le FNS“)

Conformément à l'art. 31a de la loi sur la recherche, les deux parties conviennent:

Article 1 But et domaine d'application

¹ La présente convention s'applique à l'année de transition 2012, entre les périodes de planifica-tion 2008-2011 et 2013-2016. Fondée sur la Convention de prestations 2008-2011, le program-me pluriannuel 2012-2016 du FNS (ci-après «le programme pluriannuel») et le Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour l'année 2012 (ci-après «le message»), elle fixe les objectifs stratégiques de prestations que le FNS doit réaliser au cours de la période de subventionnement 2012 avec les moyens alloués par la Confédération confor-mément à la loi sur la recherche, et définit les indicateurs de prestations servant à mesurer le degré d'accomplissement des objectifs.

² Les objectifs de prestations et les indicateurs de prestations sont définis dans l'annexe de la présente convention. Cette annexe constitue une partie intégrante de la présente convention.

Article 2 Cadre financier

¹ La présente convention table sur une contribution de la Confédération de 766.9 millions de francs pour l'année 2012, sans compter l'overhead. Sur ce montant, 55 millions de francs sont attribués aux Pôles de recherche nationaux (PRN) y inclus le forfait administratif, ce qui représente une réduction de 15 millions de francs par rapport au Message FRI (cf. annexe, chiffre 1.5). Par conséquent, le montant en faveur de l'encouragement de la recherche, y compris les carrières, la coopération internationale, la production de prestations et la constitution de réserves passe de 696.9 à 711.9 millions de francs. A cela s'ajoute, pour l'année 2012, un montant de 83 millions de francs en vue de compenser les frais indirects de la recherche (overhead).

² La contribution fédérale 2012 est fixée sous réserve des décisions des Chambres fédérales en matière de budget.

³ Les années 2008-2011 présentent les contributions effectives de la Confédération. Pour 2012, il est prévu de répartir les fonds comme suit (en millions de francs):

| | 2012 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2008-2011 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------|
| Encouragement de la recherche, y compris carrières et coopération internationale, ainsi que PNR | 711,9 | 525,2 | 554,1 | 589,8 | 666,8 | 2 335,9 |
| PRN | 55,0 | 66,0 | 76,0** | 67,0 | 78,0** | 287,0 |
| TOTAL I | 766,9 | 591,2 | 630,1 | 656,8 | 744,8 | 2 622,9 |
| Croissance annuelle* | 4.4% | 5.6% | 6.6% | 4.2% | 13.4% | Ø 6.5% |
| Overhead-moyens complémentaires | 83,0 | 0,0 | 36,7 | 80,8 | 82,5 | 200,0 |
| TOTAL II | 849,9 | 591,2 | 666,8 | 737,6 | 827,3 | 2 822,9 |

* Base 2007: 560;

** y inclus 10 millions CHF supplémentaires respectivement pour l'encouragement de l'innovation/TT dans le cadre des PRN (2009: dans le cadre de mesures de stabilisation conjoncturelles; 2011: dans le cadre du train de mesures de la Confédération contre le franc fort)

⁴ Ne sont pas comprises dans les montants indiqués ci-dessus les contributions liées à des tâches spéciales comme FORCE, la participation financière à SwissCore ou la rétribution pour l'indemnisation des dépenses liées aux tâches spéciales d'évaluation pour SystemsX.ch et Nano-Tera.ch. Les détails concernant les contributions liées à des tâches spéciales seront réglés à part par le biais de décisions ou de conventions complémentaires.

Article 3 Domaines de prestations stratégiques

¹ Le FNS remplit les objectifs de prestations définis dans l'annexe dans les domaines de prestations stratégiques suivants:

1. **Encouragement de la recherche**
 - 1.1 Encouragement de projets
 - 1.2 Carrières
 - 1.3 Coopération internationale
 - 1.4 Programmes nationaux de recherche

- 1.5 Pôles de recherche nationaux
- 1.6 Collaboration avec la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI)
- 2. **Overhead**
- 3. **Production de prestations**
 - 3.1 Évaluation: assurance et développement de la qualité
 - 3.2 Évaluation scientifique d'initiatives financées par des fonds de tiers
 - 3.3 Communication
 - 3.4 Open Access
 - 3.5 Administration

² Les domaines stratégiques 1.1. jusqu'à 1.3. sont détaillés dans l'annexe selon les domaines suivants:

- 1. **Encouragement de la recherche**
 - 1.1.1 **Encouragement de projets div. I-III et CS ID**
 - 1.1.2 **Sinergia**
 - 1.1.3 **Cohortes**
 - 1.1.4 **Programme spécial en médecine**
 - 1.1.5 **Infrastructures de recherche et R'Equip**
 - 1.2 **Carrières**
 - 1.2.1 **Professeurs boursiers**
 - 1.2.2 **Ambizione**
 - 1.2.3 **Bourses de recherche**
 - 1.2.4 **Subsides Marie Heim-Vögtlin**
 - 1.2.5 **Programme doctoral ProDoc.ch**
 - 1.3 **Coopération internationale**
 - 1.3.1 **Coopération internationale (financée par le FNS)**
 - 1.3.2 **Fund for Research on Global Issues**

³ Au cas où une concertation est nécessaire avec d'autres acteurs en matière de politique de la recherche dans certains domaines de prestations stratégiques, les parties conviennent dans la présente convention de prestations uniquement les principes en vigueur dans les rapports bilatéraux et/ou à un niveau supérieur, tandis que la coopération avec les autres acteurs sera fixée au moyen de conventions bilatérales ou multilatérales conclues séparément.

Article 4 Adaptation des objectifs de prestations

¹ Au cas où les subventions fédérales indiquées à l'art. 2 font l'objet d'une réduction, la planification financière est adaptée d'un commun accord.

² De nouvelles tâches, non prévues dans la présente convention de prestations, que les instances compétentes pourraient assigner au FNS conformément à la loi sur la recherche et à l'ordonnance sur la recherche, doivent faire l'objet d'une convention complémentaire. Sa conclusion aura lieu pour autant qu'elle ne compromette pas la réalisation des objectifs prioritaires d'encouragement fixés dans le Message FRI 2012. Du reste, le FNS ne doit assumer de nouvelles tâches que dans

la mesure où des moyens supplémentaires lui sont alloués à cet effet. Toute éventuelle décision différente des Chambres fédérales demeure réservée.

³ Le FNS peut librement entreprendre d'autres initiatives d'encouragement dans le cadre des principes de cette convention, sous forme de projets pilotes, pour autant qu'il dispose des moyens financiers nécessaires. Le cas échéant, il en informe le SER. Si l'adaptation de la convention est nécessaire, le FNS en fait la demande dûment motivée auprès du SER.

Article 5 Controlling et reporting

¹ Sur la base de son controlling, le FNS rédige un rapport de contrôle et le présente au SER au cours du premier semestre de l'année 2013. Le rapport de contrôle 2012 doit être structuré sous une forme qui puisse servir en même temps de rapport final pour l'entier de la période 2008-2011/12.

Article 6 Conditions générales du contrat

¹ La présente convention, ainsi que toute modification ou tout ajout éventuels à cette dernière, doivent revêtir la forme écrite et être approuvés par le Comité du Conseil de fondation du Fonds national suisse. Ceci est notamment valable pour toute modification des dispositions contenues dans l'annexe de la présente convention.

² La présente convention entre en vigueur le 1^{er} janvier 2012 et a effet jusqu'au 31 décembre 2012.

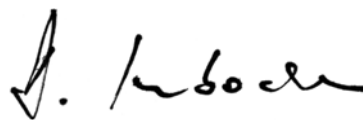
³ En cas de litiges liés à la présente convention, le Département fédéral de l'intérieur tranche.

Berne, le 19 décembre 2011

Pour le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS):



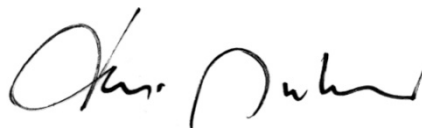
sign. Hans Ulrich Stöckling



Prof. Dieter Imboden

Berne, le 19 décembre 2011

Pour la Confédération suisse:



sign. Mauro Dell'Ambrogio



Jürg Burri



Annexe à la convention de prestations 2012

entre la Confédération suisse et le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) pour la période de subventionnement 2012

Tableau synoptique des nouvelles allocations et de l'engagement des ressources (2012)

| Domaines | Moyens (en mio de CHF) | Remarques |
|--|------------------------------|---|
| 1. Encouragement de la recherche | 641.95 | |
| 1.1 Projets | 458.5 | nouv. allocations planifiées |
| Encouragement de projets (1.1.1) | 371.6 | nouv. allocations planifiées |
| Sinergia (1.1.2) | 51.2 | nouv. allocations planifiées |
| Cohortes (1.1.3) | - | aucune nouv. allocation planifiée |
| Programme spécial en médecine (1.1.4) | 20.0 | nouv. allocations planifiées |
| Infrastructures de recherche nationales et R'Equip (1.1.5) | 15.7 | nouv. allocations planifiées |
| 1.2 Carrières | 144.75 | nouv. allocations planifiées |
| Professeurs boursiers du FNS (1.2.1) | 66.55 | nouv. allocations planifiées |
| Ambizione (1.2.2) | 29.0 | nouv. allocations planifiées |
| Bourses de recherche pour chercheurs débutants et chercheurs avancés (1.2.3) | 36.5 | nouv. allocations planifiées |
| Programme Marie Heim-Vögtlin (1.2.4) | 6.5 | nouv. allocations planifiées |
| Programme doctoral ProDoc.ch (1.2.5) | 6.2 | nouv. allocations planifiées |
| 1.3 Coopération internationale | 5.7 | plafond des dépenses |
| Coopération internationale (financée par le FNS) (1.3.1) | 3.5 | plafond de dépenses |
| Fund for Research on Global Issues (1.3.2) | 2.2 | plafond de dépenses |
| 1.4 Programmes nationaux de recherche (PNR) | 23.0 | plafond des dépenses |
| 1.5 Pôles de recherche nationaux (PRN) | 10.0 | au max. pour les nouvelles allocations |
| 2. Overhead | 83.0 | plafond des dépenses |
| 3. Production de prestations | 40.2 | plafond des dépenses |

Commentaire:

Le tableau ci-dessus montre les valeurs-cibles pour les nouvelles allocations et les ressources prévues selon le budget et le plan de répartition 2012. Le budget et le plan de répartition priment sur la présentation ci-dessus.

Les tranches de versement des années suivantes sont aussi comprises dans les nouvelles allocations; en revanche, le volume des dépenses ne comprend que les montants à la charge de la période de planification. Les montants inscrits au tableau ne correspondent donc pas aux besoins financiers de la période de planification.

1. Encouragement de la recherche

1.1 Projets

Objectif stratégique général : assurer à la recherche scientifique suisse sa position de pointe au niveau international et renforcer sa capacité d'innovation sociale et économique à long terme.

1.1.1 Encouragement de projets, divisions I-III et CS ID

Nouvelles allocations prévues en faveur de la recherche fondamentale (période 2012) : au minimum 371.6 millions de francs.

| Objectifs stratégiques particuliers | Indicateurs de prestations |
|--|---|
| Renforcer l'encouragement de projets, instrument essentiel de l'activité d'encouragement du FNS. | - En 2012, il y aura au moins autant de moyens financiers alloués à l'encouragement de projets que l'année précédente. De plus, les ressources budgétaires supplémentaires librement disponibles seront utilisées en priorité en faveur de l'encouragement de projets. |
| Par l'encouragement de projets, le FNS continue à encourager la relève scientifique. | - Par rapport à la période 2008-2011, la proportion de candocs au sein du personnel indemnisé par le biais de subsides de recherche des divisions I-III est au moins maintenue. |

1.1.2 Sinergia

Nouvelles allocations prévues en faveur de Sinergia (période 2012) : 51.2 millions de francs.

| Objectifs stratégiques particuliers | Indicateurs de prestations |
|---|---|
| « Encourager la recherche en réseaux » Des groupes de recherche collaborent pour la réalisation d'un projet commun. Outre la collaboration inter-groupes, les réseaux peuvent être interdisciplinaires, interinstitutionnels voire internationaux. | - Le volume des subsides de 2012 reste au moins au même niveau que celui de l'année précédente. |

1.1.3 Cohortes

L'encouragement des cohortes en cours actuellement est garanti.

| Objectifs stratégiques particuliers | Indicateurs de prestations |
|--|---|
| Continuer d'encourager la recherche clinique orientée vers les patients et les conditions permettant sa mise en œuvre. | - La convention de prestations entre l'ASSM et le FNS en vue de financer les SCTO se prolonge dans les années 2013-2016 |

1.1.4 Programme spécial en médecine

En 2012, l'objectif des **nouvelles allocations** est d'environ 20 millions de francs pour des subsides d'une durée de trois ans.

| Objectifs stratégiques particuliers | Indicateurs de prestations |
|--|--|
| Continuer à donner de nouvelles impulsions à la recherche clinique dans les universités et les cliniques universitaires grâce au programme spécial translationnel et multicentrique en médecine universitaire pour améliorer la répartition des tâches entre les universités et pour créer de manière structurée des pôles prioritaires. | <ul style="list-style-type: none">- Les projets SPUM réussis, en fonction des résultats de l'évaluation du panel international (2011), se poursuivront.- La 4^e rencontre annuelle des consortiums SPUM a lieu. |

1.1.5 Infrastructures de recherche nationales et R'Equip

Nouvelles allocations prévues en faveur des infrastructures de recherche nationales et de R'Equip (période 2012) : 15.7 millions de francs.

| Objectifs stratégiques particuliers | Indicateurs de prestations |
|---|--|
| Poursuivre et développer l'encouragement d'infrastructures proches de la recherche et qualitativement excellentes (selon la feuille de route nationale), poursuivre le développement du financement d'appareils scientifiques par le biais d'une planification flexible des finances et grâce à une réaction rapide en fonction des nouveaux besoins. | <ul style="list-style-type: none">- Poursuivre dans l'optique de la politique d'encouragement de la période 2013-2016. |

1.2 Carrière

Objectif stratégique général : optimiser et compléter les instruments de l'encouragement de la carrière et assurer une adaptation constante aux besoins.

1.2.1 Professeurs boursiers du FNS

Nouvelles allocations prévues en faveur des professeurs boursiers du FNS (période 2012) : 66.55 millions de francs.

| Objectifs stratégiques particuliers | Indicateurs de prestations |
|--|---|
| « Se profiler en vue d'une carrière académique ». Les personnes encouragées par le biais de ce programme contribuent à assurer la relève académique en Suisse. | <ul style="list-style-type: none">- En moyenne, 150 professeurs boursiers FNS, dont 30 % de femmes, effectuent des recherches et enseignent dans des universités, voire des HES, en Suisse. |

1.2.2 Ambizione

Nouvelles allocations prévues en faveur d'Ambizione (période 2012) : 29 millions de francs.

| Objectifs stratégiques particuliers | Indicateurs de prestations |
|--|--|
| « Se profiler en vue d'une carrière scientifique ». Les bénéficiaires réalisent un premier projet personnel de recherche en Suisse avec le soutien financier du FNS. La plupart (re-)viennent en Suisse pour y effectuer une carrière dans la recherche. | <ul style="list-style-type: none">- En fin de période, au moins 150 bénéficiaires, dont 35 % de femmes, sont actifs dans des universités et HES de Suisse.- Au moins un tiers des bénéficiaires (re-)viennent en Suisse avec Ambizione. |

1.2.3 Bourses de recherche pour chercheurs débutants et chercheurs avancés

Nouvelles allocations prévues en faveur de bourses pour chercheurs débutants et chercheurs avancés (période 2012) : 36.5 millions de francs.

| Objectifs stratégiques particuliers | Indicateurs de prestations |
|---|--|
| « Effectuer un stage de recherche à l'étranger ». Les boursiers du FNS complètent leur formation dans le domaine de la recherche à l'étranger en vue d'une activité scientifique en Suisse. | <ul style="list-style-type: none">- 650 jeunes scientifiques en moyenne, dont 40 % de femmes, sont actifs dans des universités à l'étranger.- Préparation des modifications définies en vertu de l'évaluation du programme des bourses. |

1.2.4 Bourses Marie Heim-Vögtlin

Nouvelles allocations prévues en faveur du programme MHV (période 2012) : 6.5 millions de francs.

| Objectifs stratégiques particuliers | Indicateurs de prestations |
|---|---|
| « Retrouver ou maintenir une activité de chercheuse dans la recherche de haut niveau ». | <ul style="list-style-type: none">- En fin de période, 80 postes MHV au moins sont occupés par de jeunes chercheuses. |

1.2.5 Programme doctoral ProDoc.ch

Nouvelles allocations prévues en faveur du programme doctoral ProDoc (période 2012) : 6.2 millions de francs. Les moyens budgétés pour ProDoc pour la période 2008-2011, qui n'ont pas été utilisés, seront reportés sur les années suivantes sous forme de provisions. On procédera à la dissolution des provisions selon les besoins au cours des années 2012 à 2016 afin de financer de nouveaux modules de recherche, de couvrir des subsides déjà accordés précédemment et pour garantir l'achèvement des thèses de doctorat (financer la 4^e année de doctorat) et compenser les frais supplémentaires de personnel.

| Objectifs stratégiques particuliers | Indicateurs de prestations |
|---|--|
| Commencement de la phase d'achèvement du programme, garantir l'achèvement des thèses de doctorat. | <ul style="list-style-type: none">- Une mise au concours a lieu en 2012 pour de nouveaux modules de recherche, financés par la dissolution des provisions et de nouveaux fonds de la CUS.- Le financement de l'achèvement des thèses de doctorat est garanti. |

1.3 Coopération internationale

Objectif stratégique général :

renforcer la position internationale de la recherche suisse et son maillage international.

1.3.1 Coopération internationale (financée par le FNS)

Pour l'année de transition 2012, on s'attend à des besoins financiers d'environ 3.5 millions de francs max. pour la coopération internationale financée par le FNS.

| Objectifs stratégiques particuliers | Indicateurs de prestations |
|--|--|
| Assurer au FNS un rôle actif dans l'espace européen de la recherche. | <ul style="list-style-type: none"> - Analyse des conséquences pour le FNS du nouveau programme cadre de recherche de l'UE "Horizon 2020". - Le FNS consolide sa participation à des programmes de l'EER (ERA-Nets/PLUS, initiatives d'après l'art. 185 comme les Joint Programming, etc.) et en informe régulièrement le SER. |
| Coopération internationale bilatérale. | <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre et achever les mesures de soutien convenues déjà lors de la période 2008-2011 en faveur des programmes bilatéraux de la Confédération. - Sur la base des principes convenus entre le SER et le FNS (rencontre trimestrielle 3/2011), le FNS participe aux travaux pour compléter le nouveau concept de mise en œuvre (conclusion formelle en juin 2012, après la transmission du Message FRI 2013-2016 aux Chambres fédérales) - Sur la base de ce concept de mise en œuvre, le FNS aura terminé d'ici la fin 2012 les travaux internes préparatoires nécessaires en vue de la période 2013-2016. |

1.3.2 Fund for Research on Global Issues

Les besoins financiers se montent à 2.2 millions de francs au maximum pour lancer le "DEZA-Fund". Les programmes en cours de coopération avec l'Europe de l'Est et les pays en développement disposent de fonds résiduels issus de la période précédente.

| Objectifs stratégiques particuliers | Indicateurs de prestations |
|--|---|
| Développer l'engagement en faveur du renforcement des pays en développement et la coopération scientifique de la Suisse avec ces pays. | <ul style="list-style-type: none"> - Une première mise au concours, comprenant jusqu'à deux thèmes, a lieu dans le cadre du "DEZA-Fund". |

1.4 Programmes nationaux de recherche

Objectif stratégique général : offrir une contribution scientifique efficace à la résolution de problèmes sociaux et économiques actuels en élaborant un savoir en matière d'action et d'orientation.

Pour la période 2012, les ressources maximales à disposition sont celles fixées par le message FRI, soit 23 millions de francs. Les provisions de fin 2011 et fin 2012 ne sont pas dissoutes et servent au lancement des futurs PNR prévus.

| Objectifs stratégiques | Indicateurs de prestations |
|---|---|
| Mise en marche du tour de sélection des PNR 2011/2012 "Energie" | <ul style="list-style-type: none"> - Un groupe de travail "Energie" est établi au sein du Conseil national de la recherche. - Les études de faisabilité et esquisses de |

| | |
|---|---|
| | <p>programme correspondantes sont réalisées jusqu'à la fin du 1^{er} trimestre 2012 et transmises au SER en vue d'une décision du Conseil fédéral (probablement en mars/avril 2012).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Constitution des comités de direction des PNR. - Elaboration des plans d'exécution au plus tard six mois après la décision du Conseil fédéral et transmission au SER pour approbation par le DFI. |
| PNR 68 et 69: mise au concours des programmes et évaluation des projets | <ul style="list-style-type: none"> - Les deux nouveaux PNR 68 "Utilisation durable de la ressource sol" et PNR 69 "Alimentation saine" font l'objet d'une mise au concours publique. - Des esquisses de projets sont déposées et évaluées. - Des requêtes de projets sont déposées et évaluées partiellement. |
| Achèvement des PNR 58 et 59 | <ul style="list-style-type: none"> - Les synthèses des PNR 58 "Collectivités religieuses, Etat et société" et 59 "Utilité et risques de la dissémination des plantes génétiquement modifiées" sont à disposition. - Une conférence de presse a eu lieu. - Le Conseil fédéral est informé des résultats. |

1.5 Pôles de recherche nationaux (PRN)

Objectif stratégique général : encourager l'excellence et soutenir la formation de centres spécialisés et de structures dans les domaines d'importance stratégique pour la Suisse (Pôles de recherche nationaux)

La subvention fédérale pour les PRN en cours et pour l'autonomisation (phasing-out) de la première série s'élève à 55 millions de francs. Cette somme comprend un forfait de compensation des frais administratifs. Comparativement au Message FRI 2012, les besoins financiers accusent une baisse de 15 millions de francs, en revanche les ressources allouées pour la période 2013 à 2016 passeront à 253 millions de francs. La hauteur des provisions dès la fin 2012 se base ainsi sur la planification financière à moyen terme du domaine PRN en vue du Message FRI 2013-2016. La contribution fédérale de 10 millions de francs libérée dans le cadre du train de mesures contre le franc fort permet d'autoriser des projets de transfert dans les Pôles des trois premières séries.

| Objectifs stratégiques | Indicateurs de prestations |
|---|--|
| 1 ^{ère} série : achèvement d'une partie des PRN. | <p>1^{ère} série:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les manifestations de clôture des PRN ont eu lieu et les rapports finaux ont été évalués. - Un rapport de clôture concernant la 1^{ère} série est présenté au SER (jusqu'à la fin 2012). - Le concept d'évaluation du SER sur l'instrument des PRN (1^{er} trimestre 2012) est disponible. |

| | |
|---|---|
| <p>2^e série : transfert de 5 PRN en phase III avec l'objectif de créer les meilleurs effets structurels possibles.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Les travaux préparatoires à mener au FNS en vue de l'évaluation de l'instrument (réalisation en 2013) sont terminés d'ici la fin 2012. <p>2^e série:</p> <ul style="list-style-type: none"> - La phase des esquisses est achevée et les décisions de principe, concernant la continuation (phase d'achèvement) ainsi que l'élaboration des contrats correspondants avec les hautes écoles, ont été prises conformément à la procédure établie. |
| <p>4^e série : étape des esquisses.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Les esquisses sont évaluées et les auteurs ont été informés des résultats. - Les discussions avec les institutions hôtes des auteurs des esquisses ont eu lieu. |

1.6 Collaboration avec la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI)

Objectif stratégique général : intensification de l'utilisation du potentiel d'innovation dans la recherche fondamentale pour l'activité d'innovation en Suisse

| Objectifs stratégiques | Indicateurs de prestations |
|---|--|
| <p>Continuer la collaboration avec la CTI et mise en place du tour de sélection "Energie"</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite selon la planification prévue des programmes conjoints PNR 62 "Matériaux intelligents" et 66 "Bois" avec la CTI. - Coopération initiée entre FNS/CTI pour le PNR 69 "Alimentation saine". - Le concept de collaboration entre le FNS et la CTI en vue de mettre en œuvre la série de PNR "Energie" est disponible. |

2. Overhead

Pour 2012, le crédit global pour l'introduction de l'overhead s'élève à 83 millions de francs. Pour calculer les subsides correspondants, on applique un forfait correspondant au maximum à 20 % des subsides ayant droit à un overhead.

| Objectifs stratégiques particuliers | Indicateurs de prestations |
|--|---|
| <p>Stimuler la recherche compétitive par l'acquittement des frais indirects de la recherche au profit des institutions ayant droit à des subsides.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'overhead au niveau actuel (env. 15%) - Le rapport à l'attention du SER conforme à la procédure en vigueur est disponible au cours du 1^{er} trimestre 2012. |

3. Production de prestations

En 2012, le plafond maximal des dépenses pour la production de prestations s'élèvent à 40.2 millions de francs, sans les coûts qu'entraînent les initiatives financées par des fonds de tiers.

3.1 Evaluation : assurance et développement de la qualité Div. I-IV, IZ, Carrières

| Objectifs stratégiques | Indicateurs de prestations |
|---|---|
| Atteindre les objectifs fixés par les organes en matière de transparence et assurance de la qualité dans la procédure d'évaluation. | - Mise en œuvre de l'évaluation: "assurance de la qualité et transparence dans la procédure d'évaluation" |

3.2 Évaluation scientifique des initiatives financées par des fonds de tiers

| Objectifs stratégiques | Indicateurs de prestations |
|---|--|
| Le FNS effectue des évaluations pour des projets de recherche majeurs d'importance nationale. | <u>Initiatives d'encouragement SystemsX.ch et NanoTera.ch:</u> <ul style="list-style-type: none">- Les procédures établies et les tâches spécifiques du FNS se poursuivent en 2012 (décisions de prolongation en la matière), selon les décisions du SER y afférentes pour la période 2008-2011.- En vue de continuer les deux initiatives au cours de la période 2013-2016, le FNS participe à la mise à jour des décisions y afférentes. <u>FLARE:</u> <ul style="list-style-type: none">- Sur la base des principes convenus entre le SER et le FNS (rencontre trimestrielle 4/2010), le FNS participe aux travaux d'achèvement du nouveau concept de mise en œuvre (clôture officielle mars 2012, après transmission du Message FRI 2013-2016 aux Chambres).- Fondés sur ce concept de mise en œuvre, les travaux préparatoires nécessaires au sein du FNS en vue de la période 2013-2016 sont terminés d'ici la fin 2012. |

3.3 Communication

| Objectifs stratégiques | Indicateurs de prestations |
|--|---|
| Grâce à son activité de relations publiques, le FNS contribue à améliorer l'acceptation de la science au sein de la société. | - Optimisation de la banque de données de projets et des lay summaries, saisie et publication des données output. |

3.4 Open Access

| | |
|--|---|
| Le FNS poursuit le développement d'Open Access et prend, si nécessaire, des mesures complémentaires entrant dans ses attributions. | - Le FNS continue de rédiger un rapport annuel en la matière. |
|--|---|

3.5 Administration

| Objectifs stratégiques | Indicateurs de prestations |
|--|--|
| L'administration se caractérise par l'efficacité de son organisation. Elle fournit des services de haute qualité aux organes de milice ainsi qu'aux requérantes et aux requérants. | - Les charges administratives du Secrétariat représentent (déduction faite des prestations réglées par des tiers) au maximum 4,4 % de la contribution fédérale annuelle. |

19.12.2011



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche SER
Unité Recherche nationale

Hallwylstrasse 4
CH-3003 Berne
T +41 31 322 96 76
F +41 31 322 78 54
info@sbf.admin.ch
www.sbf.admin.ch